

COMMUNE DE VERNON**PROCES-VERBAL**

Le neuf décembre deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

Etait présents : MM., Mme : Alexandre FAURE, Max DODARD, Marina DURAND, Simon CEDAT, Claude GATEAU, Christophe VEY.

Formant la majorité en exercice.

Etait absent et excusé : M. : Baptiste LECOMTE.

Etait absent : M. : Jean-Yves LABOURÉ.

Quorum : 5

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2022.

Décision modificative N°2-2022. Salaires et indemnités des élus.

SDE 07. Délibération pour participation de la Collectivité aux travaux d'enfouissement du réseau de Télécommunication lieu dit La Croix.

Vente par le SEBA des parcelles A516-A1159 lieu-dit Le Village avec servitudes.

Convention avec EPORA pour le portage foncier de la Parcelle A1202 Champégua.

Place du village. Avancement du projet.

Communautés de Communes du Pays Beaume Drobie. Rapport annuel du Service SPANC 2021.

Communautés de Communes du Pays Beaume Drobie. Bilan de la politique locale de l'urbanisme. Année 2021.

Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

Divers.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'actualisation du prix des repas de la cantine par API suite à une situation d'inflation exceptionnelle.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

1- Compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

2- Décision modificative N°2-2022. Salaires et indemnités des élus.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'augmentation du point d'indice du 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 concernant les salaires du personnel, les charges liées aux salaires, les indemnités des élus, le recrutement d'agents contractuels (pour remplacer et seconder la personne titulaire du poste s'occupant de la Cantine et de la Garderie), ainsi que l'emploi d'une secrétaire de Mairie pendant les congés de l'agent titulaire du poste.

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26,67 €	
637	Autres impôts, taxes	115,00 €	
6411	Personnel titulaire	993,27 €	
6413	Personnel non titulaire	1467,75 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	141,00 €	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	30,00 €	
6456	Versement au FNC	38,00 €	
6531	Indemnités	387,56 €	
6533	Cotisations de retraites	12,00 €	
70311	Concessions cimetières		280,00 €

7083	Locations diverses		582,00 €
74718	Autres participations Etat		1 088,00 €
7788	Produits exceptionnels divers		500,00 €
70871	Remboursement frais par Collectivités		761,25 €
Total		3 211,25 €	3 211,25 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

3- SDE 07. Délibération pour participation de la Collectivité aux travaux d'enfouissement du réseau de Télécommunication lieu dit La Croix.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de reporter la délibération.

4- Vente par le SEBA des parcelles A516-A1159 lieu-dit Le Village avec servitudes.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 03-2022 du 11 février 2022 votée à l'unanimité.

Les parties (Commune de Vernon, SEBA, M. PERTUS Jean-Louis pour servitude) doivent signer l'acte en la forme administrative rédigé par Madame RICHARD.

Le projet d'acte et les plans sont présentés. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

5- Convention avec EPORA pour le portage foncier de la Parcelle A1202 Champégua.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de veille et de stratégie foncière, entre la commune/ communauté de communes et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), qui a pour objet de déterminer les modalités de coopération publique entre les deux structures. Les parties s'engagent à coopérer en vue de déterminer les périmètres géographiques communaux sur lesquels des projets d'aménagement d'initiative publique pourront être envisagés, d'en étudier les potentiels de développement urbains et d'aménagement au travers d'études foncières et pré-opérationnelles, et de définir conjointement la solution de portage foncier la mieux adaptée au sein de l'offre de l'EPORA. La convention de veille et de stratégie foncière est instaurée sur l'ensemble du territoire communal. La durée de la convention est fixée à 6 ans, renouvelable tacitement au-delà de la période d'un an. La durée de portage des biens acquis dans le cadre de la convention, ou repris de conventions antérieures, est égale à 4 années.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et de l'autoriser à signer la convention de veille et de stratégie foncière avec l'EPORA.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

6- Place du village. Avancement du projet.

La commune de Vernon a engagé une étude avec Atelier L. Il s'agira d'une démarche participative pour un aménagement sobre et fonctionnel.

Une réunion est prévue le 20 décembre 2022 à 14 heures avec Atelier L.

7- Communautés de Communes du Pays Beaume Drobie. Rapport annuel du Service SPANC 2021.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du Rapport.

8- Communautés de Communes du Pays Beaume Drobie. Bilan de la politique locale de l'urbanisme. Année 2021.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du Bilan.

9- Cantine de l'école. Actualisation tarifaire suite à une situation d'inflation exceptionnelle.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu du prestataire API RESTAURATION relatant une situation d'inflation exceptionnelle notamment : « l'augmentation du coût des denrées alimentaires de plus de 12%, l'augmentation du coût de l'énergie de plus de 20 % (carburant et électricité), l'augmentation du Smic de plus de 8% ». Le budget alimentaire de API RESTAURATION ne leur permet plus de respecter le cahier des charges et les engagements pris. En conséquence, API RESTAURATION actualisera ses prix de + de 5 % à partir du 1^{er} janvier 2023. Il est rappelé que les délibérations précédentes fixées le prix du repas au prix coutant pour la Collectivité. Après lecture de ce courrier et après en avoir débattu, Monsieur le Maire met au vote les tarifs de cantine au prix coutant du tarif qui sera appliqué par API RESTAURATION au 1^{er} janvier 2023.

Déjeuner - Enfants Primaire	3,86 €
Déjeuner - Adultes	4,06 €
Pique-nique Sandwich ou Repas	3,86 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 3 (DODARD-DURAND-GATEAU) Contre : 1 (CEDAT) Abstention(s) : 2 (FAURE-VEY)

10- Divers.

Vœux du Maire. 14 janvier 2023.

Date des prochains Conseils Municipaux : 10 février 2023 - 31 mars 2023 - 12 mai 2023 - 30 juin 2023 - 8 septembre 2023 - 20 octobre 2023 - 8 décembre 2023.

Séance levée à 22 heures 30.

Fait à Vernon, le 3 janvier 2023

Le secrétaire de séance
Max DODARD

Le Maire
Alexandre FAURE


